



MAIRIE DE NEUVY
21, route de Neung-sur-Beuvron
41250 NEUVY

☎ 02 54 46 42 69

✉ mairie.de.neuvy@wanadoo.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

COMMUNE DE NEUVY

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 21 Janvier 2025

L 'An deux mil vingt-cinq le 21 Janvier à 19 heures, Le Conseil Municipal de la Commune de Neuvy dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Neuvy sous la présidence du Maire, Monsieur MARION Patrick.

Présents : MARION Patrick - DUFOUR Daniel - BENEVAUT Annita - HENRY Martine - DESPREZ Rudy
BARBILLON Anne-Marie - VOROBIEFF Serge - BESSONNIER Sylvie - BESSONNIER Noël

Absent excusé : GILBERT Delphine donne son pouvoir à Daniel Dufour

Convocation du : 09/01/2025

Secrétaire : BENEVAUT Annita

Ordre du jour :

- *Augmentation des tarifs de la cantine*
- *Subvention DETR (changement éclairage) délibération*
- *Vente terrain du marée ouest à M. DOSIAS (délibération)*
- *Numérisation cimetièrre (budget 2025, point suite au rdv téléphonique)*
- *Connect services – Changement prestataire téléphonie*
- *Chemin des bichetières (6 552.90€) + chemins communaux*
- *Coût moyen départemental par élèves*
- *ZAER 2*
- *Structure jeux cours d'école*
- *Convention médiathèque Bracieux / Mont-près-Chambord*

Questions diverses

- **Augmentation des tarifs de la cantine**

Suite à une décision du conseil municipal de Bracieux d'augmenter les tarifs des repas préparés par leur service de restauration de 0,10 €, le conseil municipal de Neuvy a également décidé d'augmenter le prix des repas de 0,10 €.

Le nouveau forfait mensuel est ainsi fixé à 52,21 €, contre 51,19 € auparavant.

La commune de Neuvy prendra en charge l'augmentation du coût du transport. Ces nouveaux tarifs, adoptés à l'unanimité par le conseil municipal, entreront en vigueur dès le mois de janvier 2025.

- **Subvention DETR (changement éclairage) délibération**

Demande de subvention au titre de la DETR 2025 : Le conseil municipal a décidé de demander une aide financière au titre de la DETR 2025 pour le remplacement de l'éclairage intérieur des bâtiments communaux (lampes néons) par des lampes LED. Le montant des travaux est de 10 390.78€ TTC. Le conseil municipal a adopté l'opération et son financement qui sera constitué par l'aide financière de la DETR et par l'autofinancement. Monsieur le Maire est autorisé à déposer une demande de DETR en ligne et à signer tous les documents relatifs à cette opération.

- **Vente terrain du marée ouest à M. DOSIAS**

La Commune de Neuvy a reçu une demande de M. DOSIAS, résident du marais ouest, pour l'acquisition d'une parcelle d'environ 200 m² située à l'arrière de sa propriété, ce terrain appartenant à la commune.

Le conseil municipal a décidé de céder cette parcelle, située en zone N et non constructible, au prix de 10 € le m². L'acheteur prendra en charge les frais de bornage et de notaire.

M. le Maire est chargé de signer l'acte de vente et de bornage, ainsi que de prendre toutes les mesures nécessaires à la réalisation de cette opération.

- **Numérisation du cimetière**

Phase 1 :

Le conseil municipal a décidé de prévoir au budget 2025 la somme de 6 000€ TTC (5 000€ HT) pour la procédure de reprise administrative et juridique comprenant 50 concessions. La commune sollicitera auprès du Conseil Départemental de la DSR (Dotation départementale de solidarité rurale).

- **Connect services – Changement prestataire téléphonie**

Connect services – Changement prestataire téléphonie : Le conseil municipal a décidé de changer de prestataire de téléphonie et de choisir l'entreprise Connect Services, située à Sorigny (Indre-et-Loire), qui propose une solution complète et adaptée aux besoins de la commune. Les avantages de ce changement de prestataire sont la portabilité de numéro, le message d'accueil, la professionnalisation de l'adresse mail, la solution de back-up 4G, la maintenance et le nouveau matériel inclus, l'équipe locale et disponible, et le tarif juste et adapté.

- **Entretien des chemins communaux**

Le conseil municipal a décidé de ne pas financer seul le projet de remise en état d'une partie du chemin "Les bichetières" dont le coût HT s'élève à 5 000€. Un élagage des arbres bordant ce chemin est réalisé, et le bois sera vendu. Unisylva va réaliser une coupe de bois gratuitement sur "le chemin des boeufs" se situant à côté de l'église.

- **Voyage scolaire classe ULIS à Saint Laurent Nouan**

Un enfant de la commune est scolarisé en classe ULIS à Saint Laurent Nouan. Un voyage scolaire est organisé au mois de mars 2025 pour tous les élèves. Le coût du séjour par enfant est de 835.50€. La commune de Saint Laurent Nouan apporte une aide financière uniquement aux enfants habitant sa commune. La commune de Neuvy propose une aide financière de 300€ et rappelle qu'elle prend déjà en charge les frais de scolarité de l'enfant qui s'élève en 2024 à 1 532.85€. Nous allons informer les parents de cette décision prise par le conseil municipal.

Informations diverses :

Le conseil municipal a pris connaissance du coût moyen départemental par élève des écoles publiques du Loir-et-Cher, de l'absence de zones d'accélération des énergies renouvelables identifiées sur la commune de Neuvy, de la nécessité de réfléchir à un nouvel aménagement (jeux au sol, végétalisation...) pour les enfants qui fréquentent l'école de Neuvy répondant aux normes de sécurité la structure actuelle étant en mauvais état, de la signature d'une convention concernant la Médiathèque avec les communes de Bracieux et Mont-près-Chambord, et de l'accord de passage pour la 64ème édition du Tour du Loir-et-Cher.

Décisions clés :

Augmentation des tarifs de la cantine : Le forfait mensuel des repas de cantine est fixé à 52.21 € (ancien tarif 51.19€), le repas exceptionnel à 5.88 €, le repas enseignant à 5.83 €. Les frais de transport des repas sont entièrement pris en charge par la commune de Neuvy.

Demande de subvention au titre de la DETR 2025 : Le conseil municipal a décidé de demander une aide financière au titre de la DETR 2025 pour le remplacement de l'éclairage intérieur des bâtiments communaux. Le montant des travaux est de 10 390.78€ TTC. Le financement sera constitué par l'aide financière de la DETR et par l'autofinancement. Monsieur le Maire est autorisé à déposer une demande de DETR en ligne et à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Vente terrain du marée ouest à M. DOSIAS : Le conseil municipal a décidé d'approuver la vente du terrain situé au 16 route de la Suissière, parcelle AI258, d'une superficie de 200m², à M. DOSIAS, habitant au 16 route de la Suissière. Le prix de vente est fixé à 10€ TTC par mètre carré, soit un montant total de 2000€ TTC, hors frais de notaire et de bornage. Monsieur le Maire est chargé de signer l'acte de vente et de prendre toutes les mesures nécessaires à la réalisation de cette opération.

Numérisation cimetière (phase 1) : Le conseil municipal a décidé de prévoir au budget 2025 la somme de 6 000€ TTC (5 000€ HT) pour la réalisation de la procédure de reprise administrative et juridique comprenant 50 concessions. La commune va solliciter une subvention de la DSR.

Connect services – Changement prestataire téléphonie : Le conseil municipal a décidé de changer de prestataire de téléphonie et de choisir l'entreprise Connect Services, située à Sorigny (Indre-et-Loire), qui propose une solution complète et adaptée aux besoins de la commune.

Entretien des chemins communaux : Le conseil municipal a décidé de ne pas financer seul le projet de remise en état d'une partie du chemin "Les bichetières" dont le coût HT s'élève à 5 000€. Un élagage des arbres bordant ce chemin est réalisé et le bois sera vendu. Unisylva va réaliser une coupe de bois gratuitement sur "le chemin des boeufs" se situant à côté de l'église.

Questions diverses :

Mme Annita Benevaut nous informe qu'un lampadaire situé à côté de la scierie ne fonctionne pas.

Nous devons fixer une date avec les membres de la commission finances afin d'établir le budget 2025.

Fin de séance 21h.